

Demande de subvention pour l'opération "Place aux Jeunes"



Le Brabant wallon

Direction d'administration de la Culture, des Sports et du tourisme
Service de la culture, des sports et de la citoyenneté

Contacts : ☎ 010/23 63 42 – ✉ culture.loisirs.citoyennete@brabantwallon.be

Mise à jour du 4 février 2026

La commune peut déléguer à une association locale du territoire du Brabant wallon (Centre culturel, Maison de jeunes, Syndicat d'initiative, AMO, Club de sport...) l'organisation du projet. Celle-ci deviendra le bénéficiaire de la subvention.

Pour que la demande soit recevable,

le projet présenté doit impérativement respecter les critères suivants :

- Le projet devra porter sur une ou plusieurs **disciplines artistiques ou sportives en lien avec la jeunesse et la citoyenneté** ;
- Le projet devra faire appel à **au moins 1 artiste ou sportif** pour établir une programmation avec des spectacles à taille humaine à destination des jeunes **de 10 à 20 ans** ;
- Le(s) partenaire(s) du projet devront résider sur le territoire de la Province du Brabant wallon pour les personnes physiques et/ou avoir son siège social sur le territoire de la Province du Brabant wallon pour une personne morale ;
- Les prestations devront être réalisées dans un **lieu accessible pour tous**, situé dans les communes porteuses du projet ;
- Le projet pourra **compléter celui de « Place aux artistes »** initié par le Brabant wallon et bénéficier des mêmes infrastructures, communication et appui logistique ;
- Le projet devra être **un nouveau projet** (sauf s'il a été déjà organisé dans le cadre de l'édition Place aux Jeunes de l'année précédente) et ne pourra en aucun cas proposer des activités, initiatives et/ou projets déjà existants (tels que « Délibère-toi », concerts, festivals, etc.) ;
 - **Activités autorisées** : activités culturelles, artistiques et sportives destinées aux jeunes, stages
 - **Activités exclues** : activités à visée occupationnelle, toute activité ne relevant pas du champ culturel, artistique et/ou sportif ;
- L'appel à projet couvrira les activités durant les vacances scolaires (primaires et secondaires) de la Fédération Wallonie Bruxelles soit dès le début des vacances d'été à la fin des vacances de printemps de l'année suivante ;
- Le projet devra être labellisé « Place aux Jeunes » par l'apposition du logo idoine ainsi que le « #PAJBW ou #PlaceauxjeunesBW » pour toutes les publications faites sur les réseaux sociaux. La visibilité provinciale (beachflag et banderole en feutrine) est obligatoirement utilisée sur le site des événements ;
- Le projet doit être une activité ponctuelle s'étalant soit sur plusieurs jours incluant au minimum un week-end ou récurrente sur une période (ex: tous les vendredis de l'été ou tous les quinze jours). Il peut aussi avoir lieu sur une journée avec une programmation reprenant plusieurs événements différents.

Le projet devra porter une attention particulière :

- **Santé et bien-être des jeunes** : favoriser des projets qui font le lien entre et santé/bien-être (création de lien social, favoriser l'inclusion, détente/déstress, moments d'échanges de l'artiste/le sportif avec les jeunes (un bord de scène, par exemple) ;
- **Implication des jeunes** : projet fait pour et/ou par les jeunes à l'exclusion d'activités récréatives.

Afin de permettre la gestion des dossiers de demande de subvention, il est demandé de transmettre le dossier à l'administration provinciale du Brabant wallon, pour le 30 avril au plus tard, via l'adresse mail dédiée aux communes :

commune@brabantwallon.be.

Si vous rencontrez la moindre difficulté pour élaborer votre projet, remplir ce formulaire ou pour toute question que vous vous poseriez, n'hésitez pas à prendre contact avec la Direction d'administration de la culture, du sport et du tourisme à l'adresse mail culture.loisirs.citoyennete@brabantwallon.be ou au 010/23 63 50.

Veuillez également joindre à ce formulaire de demande :

- Un projet de budget ventilé par poste (de préférence sur excel) reprenant les éventuels subventions et/ou sponsors pour l'événement envisagé ;
- Une liste des artistes/sportifs et des partenaires culturels ou jeunes comprenant les adresses ;
- La délégation de l'autorité communale compétente s'il échet.

1. Commune / Association:

1.1. Dénomination complète :

1.2. Adresse (siège social) :

1.3. Numéro BCE :

1.4. Numéro de compte bancaire : IBAN : BE - BIC

2. Personne de contact:

2.1. Nom et prénom :

2.2. Fonction:

2.3. Téléphone:

2.4. Courriel:

3. Projet proposé:

3.1. Quel est le nom du projet?

3.2. Quelle(s) discipline(s) seraient mobilisées pour ce projet?

3.3. À quelle(s) date(s) les activités proposées seraient-elles réalisées?

3.4. Où les activités proposées seraient-elles réalisées?

3.5. En quoi cette activité est-elle destinée aux jeunes?

3.6. Le projet s'intègre t'il dans le cadre de Place aux artistes? ☐ OUI ☐ NON

3.7. Quel est le prix d'accès par activités?

3.8. Nombre d'artistes/sportifs engagés pour le projet

3.9. Annexez une présentation détaillée du projet.

4. Partenaires:

Annexez une liste des noms des artistes/sportifs et des éventuels partenaires avec les adresses

5. Informations complémentaires

5.1. En application du Règlement général sur la protection des données à caractère personnel (R.G.P.D.), nous vous informons que le responsable de traitement des données récoltées dans le présent formulaire est la Province du Brabant wallon.

La collecte de ces données ainsi que leur traitement sont nécessaires dans le cadre de l'exécution d'une mission d'intérêt public de la Province. En l'occurrence il s'agit de traiter votre demande de subvention.

Les données collectées pour ce traitement ne sont pas réutilisées à d'autres fins.

En qualité de personne concernée, vous pouvez exercer les droits prévus aux articles 12 à 23 du R.G.P.D., notamment les droits d'accès et de rectification de vos données, ainsi que le droit d'opposition au traitement. Les demandes peuvent être adressées au DPO de la Province, à l'adresse dpo@brabantwallon.be.

Pour de plus amples informations à ce sujet, nous vous renvoyons à la charte pour la protection des données à caractère personnel annexée au présent formulaire.

5.2. Afin de soutenir au mieux le secteur artistique, culturel et sportif du Brabant wallon, seuls les justificatifs ayant trait à la **prestation artistique ou sportive** et à la logistique entourant celle-ci seront pris en compte, à l'**exclusion des frais de personnel et de fonctionnement**. Seuls **10 % des frais de communication pourront être éligibles**.

5.3. Le projet doit se dérouler **durant les vacances scolaires** (primaires et secondaires) de la Fédération Wallonie Bruxelles soit dès le début des vacances d'été à la fin des vacances de printemps de l'année suivante.

Le responsable de traitement est l'administration provinciale du Brabant wallon, Place du Brabant wallon 1, 1300 Wavre. Vos données à caractère personnel sont collectées uniquement avec pour objectif, le traitement de votre demande de subvention. Elles sont traitées en veillant au respect de la réglementation en vigueur et, en particulier, du RGPD.

Les informations relatives aux modalités de collecte, de traitement et de conservation de vos données, ainsi que les droits que vous pouvez exercer, sont repris dans la « Politique de gestion des données à caractère personnel », disponible sur le site internet de la Province (<https://www.brabantwallon.be/gdpr-view>) ou sur simple demande adressée au délégué à la protection des données (dpo@brabantwallon.be).

Pour la commune,
Signatures du Bourgmestre et du Directeur général:

Lieu : Date :/...../.....

Pour une association,
Signature du Directeur:

Lieu : Date :/...../.....